

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du : <b>23 OCTOBRE 2020</b></p>
<p><b>COMPTE RENDU SUCCINCT</b></p>	

L'an deux mille vingt, le vendredi 23 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 octobre 2020, à la salle polyvalente intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Violaine MARIANNE, Guy LLOBET, Christine POUS-LAIR, Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Martine JUSTO, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND-PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Isabelle MORESCHI donne procuration à Aimé ALBERTY, Philippe RIUS donne procuration à Julie SANZ, Marie CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Fabrice WATTIER, Gilles GLIN donne procuration à Antoine PARRA, Christian NAUTE donne procuration à Martine JUSTO, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Didier CHOPLIN donne procuration à Nathalie REGOND-PLANAS, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

**Étaient absents :** Guy ESCLOPE, Marcel DESCOSY.

**Secrétaire de séance :** Nathalie REGOND PLANAS.

Nombre de membres présents : 35

Nombre de procurations : 13

---

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020,

PREND ACTE des décisions prises par le président,

**APPROUVE** la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et d'en fixer la composition tel qu'il suit :

**I/ Collège des Elus**

- Raymond PLA, Vice-président en charge des déchets
- Christian NIFOSI, Vice-président en charge du cadre de vie
- Bruno GALAN, Vice-président en charge de l'assainissement
- Grégory MARTY, Vice-président en charge de l'habitat
- Maria CABRERA, Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse
- Nicolas GARCIA, Vice-président en charge de l'eau potable

**II/ Collège des usagers et associations locales**

Titulaires	Suppléants
François GAYET (Association crêtes et sentiers, Bages)	Jean-Paul MICHELET (Association de randonnée, Port-Vendres)
Béatrice PERRIER (Association scolaire et citoyenne, Port-Vendres)	Jean-Marie MARIN (Risc Côte Vermeille)
Rémi DAVID (Association des amis d'Ortaffa)	Amélie DELMAS (Association de Gym volontaire, Ortaffa)
Pierre GARCIA (Syndic de copropriété, Agence immobilière de la Gare, Argelès-sur-Mer)	Aldo RIZZI (OPHLM des Pyrénées-Orientales)
Paul BESSOLE (Hôtellerie de plein air, Camping Le Dauphin, Argelès-sur-Mer)	Geneviève GIACONE (Société PROSAIN, Bages)
Roger CARRERE (résident principal, Argelès-sur-Mer)	François FERNANDEZ (Association Las Closes, Elne)

**DESIGNE** ainsi qu'il suit les représentants de la Communauté de communes appelés à siéger au sein des organismes extérieurs :

- Groupement de Développement Agricole (GDA) Cru Banyuls et des Albères, M. Guy LLOBET.
- Société Publique Locale (SPL) Pyrénées-Orientales Aménagement au sein de l'Assemblée Spéciale des communes et des collectivités territoriales, des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, M. Raymond PLA.
- Société d'Economie Mixte (SAEM) Roussillon Aménagement au sein de l'Assemblée Spéciale des communes et des collectivités territoriales, des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, M. Grégory MARTY.

**APPROUVE** que la liste des représentants de la CC ACVI appelés à siéger au sein du Comité de sélection au titre du programme GALPA FEAMP du Pays Pyrénées-Méditerranée soit arrêtée comme suivant :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Antoine PARRA	Jean-Michel SOLE

**DESIGNE** M. Aimé ALBERTY représentant de la Communauté de communes chargé de siéger au sein du conseil de gestion du Parc Naturel Marin (PNM) en lieu et place de M. Guy VINOT,

**DECIDE** de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis et ses communes

membres pour la durée du mandat, composée de **15** membres, représentant les 15 communes, tels qu'il suit :

ARGELES-SUR-MER	Antoine PARRA
BAGES	Marie CABRERA
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLE
CERBERE	Christian GRAU
COLLIOURE	Christine POUS-LAIR
ELNE	Nicolas GARCIA
LAROQUE-DES-ALBERES	Christian NAUTE
MONTESQUIEU-DES-ALBERES	Hervé VIGNERY
ORTAFFA	Raymond PLA
PALAU-DEL-VIDRE	Bruno GALAN
PORT- VENDRES	Grégory MARTY
SAINT-ANDRE	Samuel MOLI
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	Nathalie REGOND PLANAS
SOREDE	Yves PORTEIX
VILLELONGUE-DELS-MONTS	Christian NIFOSI

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal relative aux inscriptions budgétaires concernant des transferts de crédits concernant les services suivants :

- **Service voirie d'intérêt communautaire**
- Service administration générale

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement qui a vocation à **ajuster les inscriptions budgétaires du budget de l'exercice 2020, pour tenir compte de l'arrivée au terme du programme pluriannuel du mandat précédent, de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les disponibilités de crédits et de l'état d'avancement des investissements votées au budget primitif 2020,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget eau potable qui a vocation à **ajuster les inscriptions budgétaires du budget de l'exercice 2020, pour tenir compte de l'arrivée au terme du programme pluriannuel du mandat précédent, de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les disponibilités de crédits et de l'état d'avancement des investissements votées au budget primitif 2020,**

**AUTORISE** la mise à la réforme d'un groupe électrogène suite à une panne de moteur définitive depuis janvier 2019,

**APPROUVE** la constitution d'une nouvelle provision pour risques et charges d'un montant de 100 000.00-€ (cent mille euros) au titre de 2020, ce qui porte le total provisionné à la somme de 200 000.00-€ (deux cent mille euros) au titre du sinistre intervenu chez M. AYZA propriétaire de l'immeuble AD 436 à Port-Vendres consécutif à un fort épisode pluvieux fin d'année 2014 et à des fuites sur le réseau d'eau potable,

**APPROUVE** le versement d'une participation financière au titre de 2020 d'un montant de 2 750.00-€ (deux mille sept cent cinquante euros) au profit de l'association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 66),

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de services à passer entre la Communauté de communes et le Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de personnel titulaire de la CC ACVI auprès de la **commune d'Argelès-sur-Mer**, pour assurer la coordination de la restauration,

**APPROUVE** la création d'un emploi de collaborateur de cabinet à mi-temps et la convention de mise à disposition de personnel de la commune d'Argelès-sur-Mer auprès de la CC ACVI pour assurer cette fonction,

**APPROUVE** l'extension du Régime Indemnitare des fonctionnaires, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux derniers cadres d'emplois éligibles,

**APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), concernant l'attribution du marché Fourniture de carburants tous types pour la CC ACVI, de retenir :

- Lot 1 Fourniture de carburants pour les véhicules stationnant sur le site d'Argelès sur Mer

L'offre de la société **DYNEFF SAS**, domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept – Bâtiment 5 - 1300 Avenue Albert Einstein – CS 76033 à MONTPELLIER (34 060) – pour un montant mini de 150 000.00-€ HT et maxi de 400 000.00-€ HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Lot 2 Fourniture de carburants pour le site de stationnement de Port Vendres

L'offre de la **COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT SAS**, domiciliée 70 Rue Saint Denis à SAINT OUVEN (93 582) – pour un montant mini de 15 000.00-€ HT et maxi de 70 000.00-€ HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Lot 3 Fourniture de carburants pour le site de stationnement d'Elne

L'offre de la société **DYNEFF SAS**, domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept – Bâtiment 5 - 1300 Avenue Albert Einstein – CS 76033 à MONTPELLIER (34 060) – pour un montant mini de 20 000.00-€ HT et maxi de 60 000.00-€ HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Lot 4 Fourniture de combustibles pour les véhicules et matériels de la CC ACVI

L'offre de la société **DYNEFF SAS**, domiciliée Parc du Millénaire, Stratégie concept – Bâtiment 5 - 1300 Avenue Albert Einstein – CS 76033 à MONTPELLIER (34 060) – pour un montant mini de 5 000.00-€ HT et maxi de 15 000.00-€ HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

**APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui a fait le choix d'entériner la proposition d'avenant portant sur le retrait de la commune de Cerbère du groupement de commandes Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments de la CC ACVI et des communes de Cerbère et Saint-André – Tarifs jaune et vert,

**APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui a fait le choix de retenir les sociétés suivantes pour le renouvellement des fournisseurs d'accès internet et télécom avec les communes de Cerbère, Elne, Ortaffa, Sorède, Villelongue-Dels-Monts et la CC ACVI :

- Lot 1 Service de téléphonie fixe, services internet et réseau intranet

L'offre de la société **ADISTA**, domiciliée 9 Rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54 320).

- LOT 2 Services de téléphonie Mobile

Afin de continuer à échanger sur l'attribution de ce lot, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de surseoir sur l'attribution du présent lot lequel sera présenté à une prochaine Commission d'Appel d'Offres.

- Lot 3 Services Machine To Machine

L'offre de la société **Agence Entreprises Occitanie (ORANGE)**, domiciliée La Plaine - CS 15100 à TOULOUSE (31 504).

**APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui a fait le choix de retenir les sociétés suivantes, pour le groupement de commande dans le domaine

informatique avec les communes d'Elne, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-Dels-Monts et la CC ACVI.

- LOT 1 Fourniture de matériel informatique

L'offre de la société ALIAS INFORMATIQUE, domiciliée 110 Rue James Watt - Technosud à PERPIGNAN (66 000).

- LOT 2 Fourniture de matériel d'impression et de numérisation

L'offre de la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, domiciliée Technopole Château Gombert - BP 100 à MARSEILLE (13 013).

- LOT 3 Matériel numérique

L'offre de la société ADISTA, domiciliée 9 Rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54 320).

- LOT 4 Assistance et maintenance du parc informatique

L'offre de la société ALIAS INFORMATIQUE, domiciliée 110 Rue James Watt - Technosud à PERPIGNAN (66 000).

**APPROUVE** la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Port-Vendres et la CC ACVI, convention qui détermine les conditions dans lesquelles la CC ACVI délègue à la commune de Port-Vendres la maîtrise d'ouvrage pour la partie de mission de maîtrise d'œuvre et celle de Coordination sécurité protection de santé (CSPS) concernant le projet de renouvellement des réseaux et d'assainissement rendu nécessaire par l'aménagement des quais de Port-Vendres (Forgas, Joly et République) ainsi que les modalités de participations financières,

**APPROUVE** le versement d'une aide exceptionnelle de 5 000.00-€ (cinq mille euros) pour le projet de développement Reconquesta Côte Vermeille au profit de l'Association Reconquesta Côte Vermeille,

**APPROUVE**, au titre du règlement sur l'immobilier d'entreprise, le versement d'une subvention de 20 000.00-€ (vingt mille euros) au profit de la SCI LIOANNA représentée par son gérant M. Lionel PEREZ et Autorise la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à apporter son soutien complémentaire dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier,

**PREND ACTE** du changement de désignation de l'aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SCI ARCHIMEDE représentée par M. Stéphane DAVID et Mme Carine SAINT MARTINO, et approuve, au titre du règlement sur l'immobilier d'entreprise, le versement d'une subvention de 20 000.00-€ (vingt mille euros) au profit de la SCI ARCHIMEDE représentée par M. Stéphane DAVID et Mme Carine SAINT MARTINO en lieu et place de M. Stéphane DAVID, gérant de la société PRISMASOFT,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 600.00-€ (mille six cents euros) au profit de la Société Coopérative Agricole « Miellerie Coopérative d'Ortaffa » située sur la commune d'Ortaffa afin de soutenir le projet de campagne de communication de la miellerie coopérative,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de M. Pierre Alexandre DUMOULIN afin de soutenir son projet d'organisation de balades le long de la côte rocheuse en kayak de mer (découverte faune, flore, histoire locale),

**AURORISE** le Président à solliciter le Pays Pyrénées Méditerranée pour présenter une demande de subvention auprès de l'Europe au titre des fonds LEADER (axe 2), pour l'acquisition du mobilier intérieur et des frais de signalétique (intérieur et extérieur) du Pôle entrepreneurial, commune d'Argelès-sur-Mer à hauteur de 25 000.00-€ (vingt-cinq mille euros),

**APPROUVE** que la Communauté de communes se porte candidate à l'Appel à projets 2020 « Tiers Lieux Occitanie » lancé par la Région Pyrénées-Méditerranée sur la phase équipement et fonctionnement de son pôle entrepreneurial,

**APPROUVE** que la Communauté de communes se porte candidate à l'Appel à projets « Développons les espaces Numériques et de Services Partagés » lancé par le Département des Pyrénées-Orientales afin d'accompagner la transition digitale et le développement des usages du numérique au sein de son pôle entrepreneurial,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 3 258.00-€ (trois mille deux cent cinquante-huit euros) au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour la réalisation d'une étude sur le logement des jeunes dans le département des Pyrénées-Orientales, ainsi que la convention de financement de cette étude,

**APPROUVE** le bilan 2019 du Programme Local de l'Habitat (PLH),

**APPROUVE** l'attribution des subventions sollicitées dans le cadre de l'appel à projets 2020 au titre du Contrat de Ville d'Elne, à :

- L'association les Petits débrouillards pour l'organisation de deux semaines d'animations scientifiques, techniques et ludiques dénommées « cités débrouillardes » à hauteur de 1 500-€ (mille cinq cents euros) ; pour l'organisation d'« ateliers bidouilles et sciences amusantes » les mercredis après-midi en période scolaire au centre socio-culturel d'Elne, mensuellement à l'épicerie solidaire ACACIA à hauteur de 1 500 (mille cinq cents euros) ; pour l'organisation du « projet Être humain et vivre ensemble » visant à identifier et déconstruire les préjugés grâce à une démarche scientifique à hauteur de 1 000-€ (mille euros).
- L'association FACE Pays Catalan pour la mise en place l'action « FACE à l'école » destinée à sensibiliser les élèves au monde de l'entreprise à hauteur de 1 000-€ (mille euros) ; pour l'instauration de l'action « FACE à l'emploi » proposant aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement socioprofessionnel à hauteur de 1 500-€ (mille cinq cents euros).
- L'association Médiance 66 pour la mise en place de permanences pour l'accès aux droits et aux services à hauteur de 1 300-€ (mille trois cents euros).

**APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil départemental des P-O. et de l'Agence de l'Eau pour le surcoût des travaux de réparation des canalisations d'eau potable à la traversée du Tech suite à la Tempête Gloria,

**APPROUVE** les demandes d'aides financières ajustées au nouveau coût à déposer auprès du Conseil départemental des P-O. et de l'Agence de l'Eau pour le renforcement de la capacité de production du forage du Val Auger à Banyuls-sur-Mer,

**APPROUVE** la demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable au titre de l'année 2020 en vue de réaliser des économies d'eau sur la commune de Bages pour un montant de travaux estimé à 302 837.00-€ HT (trois cent deux mille huit cent trente-sept euros hors-taxes),

**APPROUVE** la demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable au titre de l'année 2020 en vue de réaliser des économies d'eau sur la commune d'Elne pour un montant de travaux estimé à 511 000.00-€ HT (cinq cent onze mille euros hors-taxes),

**APPROUVE** l'appel à Projet lancé par l'Agence de l'Eau ainsi que le montage d'un dossier de demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre d'une opération de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs du territoire,

**APPROUVE** la dévolution à la Chambre d'Agriculture d'une mission d'animation et d'étude de projet de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) à réaliser dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre d'Agriculture et la CC ACVI,

**SE PRONONCE** favorablement à une demande de remboursement de frais de désobstruction de M. BALLESTE abonné à Banyuls-sur-Mer, pour un montant de 180,00-€ TTC (cent quatre-vingts euros toutes-taxes comprises)

**APPROUVE** les termes de la convention proposée par ENEDIS pour passage du réseau de distribution d'énergie sur la parcelle AD 161 à Sorède.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28 Octobre 2020.

Le président

Antoine PARRA